



59^e Journées d'étude du travail

**Service social du travail :
Quelles transformations à l'œuvre ?
Enjeux et perspectives**

Avec la participation de
**Florence Osty, Henri Lachmann,
Marcel Jaeger, ANACT...**

La loi de 2011 sur la santé au travail réaffirme la nécessaire « collaboration » entre service de santé au travail et service social du travail¹. Elle introduit dans le code du travail le métier d'« assistant social du travail »² sans toutefois le définir précisément : elle parle d'un « assistant social diplômé d'Etat ayant acquis un diplôme équivalent à celui de conseiller du travail ».

Quelle place le législateur propose-t-il ainsi à l'Assistant Social du Travail dans l'entreprise ? S'agit-il d'une requalification ou d'une déprofessionnalisation ?

Cette évolution législative s'inscrit dans le contexte suivant :

Le droit du travail (en matière de santé au travail mais aussi plus largement de politique sociale) va dans le sens d'une responsabilité sociale accrue pour les entreprises :

- Elargissement de la notion de santé au travail, obligation de résultat et plus seulement de moyens en matière de prévention et de sécurité³.
- Développement exponentiel de la négociation collective : depuis 10 ans, signatures successives d'Accords Nationaux Interprofessionnels sur le stress au travail, le harcèlement, la sécurisation des parcours professionnels, le maintien dans l'emploi des seniors, la qualité de vie au travail...

Simultanément, on observe une diversification des acteurs dans le champ du social et de la santé au travail :

- Emergence de fonctions nouvelles au sein des entreprises (techniciens Hygiène Sécurité Environnement, psychologues du travail, ergonomes...), dont certaines sont prévues par la loi.
- « Offre de services » élargie : prestation sociale proposée par les collecteurs logement, les organismes de protection sociale (mutuelle, prévoyance), développement d'un « marché » de la santé au travail et du risque psycho-social très concurrentiel (service social sous diverses formes, cabinets de consultants proposant du soutien individuel, formation, audit, diagnostic, gestion du stress...).

Paradoxalement, le législateur parle dans le code du travail de « l'assistant social du travail » avant même qu'il n'ait défini précisément ce métier/profession (notamment le contenu de la formation). La spécificité de la profession d'assistant social pourrait être remise en cause à travers le projet de réforme de la formation des professions du social.

Ce contexte, parce qu'il met notre métier en tension, ne crée-t-il pas à la fois la nécessité et les conditions de la créativité et de l'innovation ? Quelle formation pour quel métier ?

¹ Art L4622-9 « Les services de santé au travail comprennent un service social du travail ou coordonnent leurs actions avec celles des services sociaux du travail prévus à l'article L4631-1 ».

² Art D4622-15 « Lorsqu'il comprend un service social du travail, ce dernier est animé par un assistant social du travail ou par un conseiller du travail. L'assistant social du travail est un assistant diplômé d'Etat ayant acquis un diplôme équivalent à celui de conseiller du travail ».

³ Extrait de vos droits (service-public.fr), rubrique prévention des risques professionnels : « L'obligation patronale de sécurité ne se limite pas à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle est beaucoup plus étendue et concerne tous les risques auxquels le salarié peut être exposé au travail, y compris les risques psychosociaux. Il s'agit d'une obligation de résultat et non pas simplement d'une obligation de moyens ».

JEUDI 5 NOVEMBRE

- 09h00 - 09h15** **Anne-Brigitte COSSON**, présidente de l'ANAS :
Ouverture des 59^{èmes} JET.
- 09h15 - 10h15** **Florence OSTY**, chercheuse au Lise (CRNS-CNAM),
professeure affiliée à Sciences Po Paris :
▶ **Assistant social : un métier en question.**
- 10h15 - 11h15** **Sandro de GASPERO**, ergonomiste, ATEMIS :
▶ **Mutations du travail, interpellations professionnelles.**
- 11h15 - 11h45** Echanges avec la salle.
- 11h45 - 12h00** Les BATA CLOWNS.
- 12h00 - 13h30** Déjeuner.
- 13h30 - 14h30** **Carine DIERCKX**, philosophe, enseignante à l'université
du Québec, Montréal :
▶ **Titre à préciser.**
- 14h30 - 15h30** **Julien PELLETIER**, responsable priorité qualité de vie
au travail ANACT :
▶ **Place de l'AS dans la démarche de qualité de vie au travail.**
- 15h30 - 16h00** Echanges avec la salle.
- 16h00 - 16h15** Les BATA CLOWNS.
- 16h15 - 16h30** Pause.
- 16h30 - 17h45** Table Ronde :
▶ **Quels sont les besoins et attentes des entreprises en termes de
compétences, de savoir faire des assistants sociaux du travail ?**
Avec la participation de :
- **Henri LACHMANN**, ancien président de Schneider Electric,
co-auteur du rapport « *Bien être et efficacité au travail* »,
- **Régis MULOT**, DRH de l'institut Laue Langevin, animateur de
la commission QVT de l'ANDRH,
- **Rachel GREGOIRE**, assistante sociale du travail, directrice
d'un service social interentreprises.
- 17h45 - 18h00** Les BATA CLOWNS.

VENDREDI 6 NOVEMBRE

- 09h00 - 09h45** **Bénédicte LEGRAND-JUNG**, Sous-direction des conditions
de travail, de la santé et de la sécurité au travail, Direction
Générale du Travail.
- 09h45 - 10h30** Juriste à préciser,
▶ **Analyse critique de l'évolution de la législation concernant
le service social du travail.**
- 10h30 - 11h00** Echanges avec la salle.
- 11h00 - 12h15** Table Ronde :
▶ **Les enjeux de la formation pour le service social du travail.**
Avec la participation de :
- **Véronique BAYER**, responsable des formations supérieures
à l'ETSUP,
- **Marcel JAEGER**, professeur titulaire de la chaire de travail
social et d'intervention sociale du CNAM,
- **Laurence LEBOUVIER**, assistante sociale du travail, membre
de la commission travail de l'ANAS,
- **Frédéric ZAOUÏ**, formateur à l'Ecole Pratique de Service
Social de Cergy-Pontoise.
- 12h15 - 12h30** Les BATA CLOWNS.
- 12h30 - 14h00** Déjeuner.
- 14h00 - 14h30** **Sarah TOULOTTE**, doctorante en sociologie du travail CNAM :
▶ **Les formes contemporaines d'exercice du métier d'AST ;
entre stratégie et innovation.**
- 14h30 - 15h30** Témoignages, expériences innovantes.
- 15h30 - 16h00** Echanges avec la salle.
- 16h00 - 16h30** **Carine DIERCKX** et **Jean-Louis LE CORVOISIER** :
▶ **Synthèse.**
- 16h30 - 16h45** Les BATA CLOWNS.
- 16h45 - 17h00** **Anne-Brigitte COSSON**, présidente de l'ANAS :
Clôture des 59^{èmes} JET.